

# Les chambres professionnelles de syndic vont-elles à leur tour sortir leur contrat type ?

Paris, le 23 Octobre 2014

Mesdames, Messieurs,

## I. RAPPEL DES FAITS

Devant l'immobilisme des pouvoirs publics, freinés par les professionnels, concernant la publication des décrets sur le contrat de syndic, l'ARC et l'UFC-QUE-CHOISIR ont, dès juillet, élaboré un contrat de syndic « ***tout sauf*** » conforme aux ambitions de la loi ALUR et, lancé une grande opération publique le 14 octobre dernier qui a accueilli une belle adhésion des copropriétaires et de syndicats professionnels.

En effet, à la surprise des grands groupes de syndicats, ce contrat a obtenu l'adhésion d'une majorité des petits et moyens syndicats professionnels.

## II. PLURIENCE QUI SUIT LE MOUVEMENT

Suite à notre action, les professionnels de l'immobilier - et en premier lieu *PLURIENCE* - se sont retrouvés contraints d'accélérer le mouvement en finissant d'élaborer à leur tour un contrat-type.

## III. UN CONTRAT DE SYNDIC QUI TARDE A ETRE DEVOILE

Cependant, malgré une négociation qui a débuté dès juillet, les professionnels tardent à dévoiler leur propre contrat-type. La raison est qu'ils ont du mal à se mettre d'accord quant au contenu de leur contrat. Il semble que le contrat nouvelle génération « ***tout-sauf*** » élaboré par l'ARC et l'UFC-QUE-CHOISIR ait provoqué un précédent, que les professionnels ne peuvent plus éluder. Nous sommes donc impatients de prendre connaissance de leur contrat-type et de savoir dans quelle mesure ils se sont inspirés du contrat « ***tout sauf*** », plébiscité par une majorité de copropriétaires et de nombreux syndicats professionnels.

## IV. DE PETITES INQUIÉTUDES CEPENDANT

À noter que, selon nos informations, ce contrat serait présenté par les professionnels comme celui du CNTGI (Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilière) pour faire croire à son caractère « **officiel** ».  
Rappelons que le CNTGI (où siège une **MAJORITÉ** de professionnels) n'a d'autre compétence **que** de donner son avis sur les projets de décrets des ministères...

La suite, peut-être bientôt.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos salutations distinguées.

Jean-Claude BOUILLET  
DHONT

Bruno

Président  
ur général

Directe